

INSCRIPTION EN 2^{ème}, 3^{ème} ANNEE ET INSCRIPTION DÉROGATOIRE EN DOCTORAT :

L'inscription en doctorat doit être renouvelée pour chaque année universitaire à partir du mois de juillet jusqu'à fin octobre, quelle que soit la date de 1^{ère} inscription en doctorat.

A) PREINSCRIPTION : DOCUMENTS A RENSEIGNER, SIGNER ET TRANSMETTRE A L'ED :

- FICHE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION EN DOCTORAT** complétée et signée par le doctorant, les directeurs de thèse et du laboratoire d'accueil.
- COMITÉ DE SUIVI DE THÈSE** : le formulaire est téléchargeable dans l'intranet du site web de l'ED Sciences. Ce document est à fournir obligatoirement avec le dossier de réinscription en doctorat.
- CHARTRE DU DOCTORAT** : complétée et signée
- CONVENTION DE FORMATION** : disponible sur la plateforme de gestion des conventions de formation
- FINANCEMENT POUR INSCRIPTION DÉROGATOIRE (> à 3 ans)** :
Fournir avec le dossier de réinscription, une copie du contrat de travail pour les étudiants exerçant une activité professionnelle salariée, ou une copie du contrat de bourse en cours de validité (Campus France, AUF,...) pour les étudiants boursiers.

B) REINSCRIPTION PAR LE WEB :

Une fois le dossier complet, transmis à l'ED et validé par l'ED, vous pourrez vous inscrire en ligne avec un paiement par CB en 3 fois possible. Vous devrez vous identifier avec votre n° d'étudiant et date de naissance.

<https://www.apogee-pau.u-bordeaux.fr/apo8web/etapes/identification.jsp>

- DROITS DE SCOLARITÉ et MÉDECINE PRÉVENTIVE 2017-2018** :
Les droits à payer s'élèvent à **396,10 €**.
Pour les boursiers du gouvernement français (BGF) qui sont exonérés des droits d'inscription, le paiement des droits de médecine préventive est de **5,10 €**
- SECURITÉ SOCIALE 2017-2018** :
 - Les droits à payer s'élèvent à **217 €** pour la cotisation de sécurité sociale étudiante. Cette cotisation doit être prise par les doctorants jusqu'à 28 ans qui ne sont pas salariés mais boursiers.
 - Pour les doctorants salariés, fournir un justificatif d'affiliation à la sécurité sociale et copie de la carte vitale.

C) DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR LE WEB :

- ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE** : couvrant la totalité de l'année universitaire 2017-2018.